

Sommaire

- p. 2-3/ De fin mars 2020... à fin mars 2021, deux années chargées
- p. 4/ Rendez-vous conviviaux...
- p. 5-6/ Enquête publique sur une carrière de chailles
- p. 7/ Avis défavorable pour le projet de Bridgeoil
- p. 8-9/ Sur le projet de mise à grand gabarit de la Seine
- p. 10/ À Voulx, Lorrez, Thoury-Ferrottes et Noisy-Rudignon
- p. 11/ Un nouveau quartier sous une décharge à Montereau ?
- p. 12-13/ Initiatives à Moret-Loing-et-Orvanne, Nonville, Poligny et Varennes-sur-Seine
- p. 14/ Préserver l'eau...
- p. 15/ Les dangers de la loi Asap

Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906
Mairie, 1, place Gustave-Moufrond
77710 Treuzy-Levelay

Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : ebg.gatinais@orange.fr

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

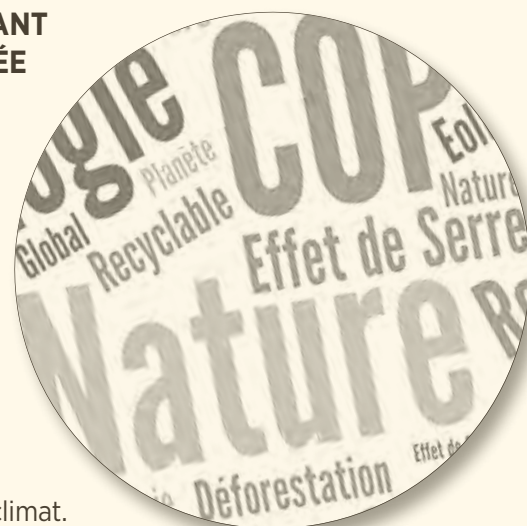
Site : www.environnement-bg.fr

Sortir de l'impasse

Édito VINGT JOURS AVANT NOTRE ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE, des milliers de manifestants ont participé en France à la marche pour le climat et contre les déficiences de la loi climat votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 4 mai 2021. Ce projet de loi, examiné par le Sénat en juin, devait s'adosser aux 149 recommandations de la Convention citoyenne pour le climat. Seules 15 d'entre elles ont été reprises.

D'ici à 2030, pour respecter l'Accord de Paris, il faudrait réduire nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 %. C'est mal parti avec ce projet de loi dont l'ambition s'est effilochée au cours des 110 heures de débats parlementaires. Adieu, l'interdiction de faire de la publicité pour les produits les plus polluants comme les SUV, par exemple. Étouffé, l'espoir d'en finir avec l'artificialisation des sols qui engloutit chaque année 20 000 à 30 000 ha de terres agricoles ou d'espaces naturels : seules les zones commerciales de plus de 10 000 m² seront prohibées, mais ces projets ne sont pas légion. Longue est la liste des déceptions. Épuisant est le constat de la cécité de nos gouvernants face à la dégradation galopante du climat et de la biodiversité. Pour sortir de l'impasse nous reste la volonté d'étudier à fond les projets qui fâchent, de les infléchir, voire de les empêcher d'aboutir afin de préserver les jeunes générations des conséquences du chaos climatique dont chacun a déjà un avant-goût. EBG, qui a besoin de s'élargir et de se renforcer, se réjouit d'accueillir des adhérents plus jeunes, mais doit en recruter davantage qui s'impliqueront un tant soit peu, y compris dans l'organisation d'événements conviviaux.



► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais

► Premier CA 2021 en visio

Le Conseil d'administration s'est déroulé pour la première fois en visioconférence le mercredi 3 février.

Quatorze personnes ont pu y participer. En remplacement de l'assemblée générale 2020 qui a dû être annulée à deux reprises, le rapport d'activités et le rapport financier 2019 ont été présentés et votés à l'unanimité (voir article ci-contre).

Les administrateurs ont aussi fait le point sur les dossiers en cours dont la plupart sont exposés dans ce numéro d'*EBG infos*. ▶

► Nouveau siège social

Désormais, le siège social d'EBG est domicilié à son adresse postale,

à savoir à la mairie de Treuzy-Levelay, 1, place Gustave-Moufrond, 77710 Treuzy-Levelay. Ainsi en a décidé le Conseil d'administration le 3 février dernier. Cette modification, intégrée dans nos statuts, a été officiellement prise en compte par la préfecture de Seine-et-Marne le 3 mai 2021. ▶

► Préparatifs

Les membres du Bureau d'EBG ont travaillé ensemble le 3 mai dernier afin de préparer la 29^e assemblée générale de l'association fixée au **samedi 29 mai à 16 heures** à la salle polyvalente de Treuzy-Levelay.

Ils ont opté pour une formule plus simple qu'à la coutumée compte tenu de la crise sanitaire. Pas de conférence-débat cette année, contrairement à l'habitude, mais un temps d'échanges avec les participants pour recueillir, entre autres leurs points de vue sur le projet de renouvellement de la carrière de chailles de Villemaréchal et celui de son extension à Lorrez-le-Bocage.

L'enquête publique concernant cette demande de la société GSM se déroule du 31 mai au 30 juin 2021

(voir articles p. 5 et 6). ▶

De fin mars 2019... à fin mars 2021

Deux années chargées malgré la pandémie

Pour sa 29^e assemblée générale le samedi 29 mai à Treuzy-Levelay, EBG a mis les bouchées doubles. Faute de n'avoir pu tenir une AG en 2020 à cause de la pandémie, notre association revient sur deux années d'activités dont voici les éléments essentiels.

LES ACTIONS PROPRES À EBG

● **Après l'AG du 23 mars 2019, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni le**

24 avril et le 15 mai pour constituer le nouveau Bureau. Puis, il s'est réuni

le 4 septembre pour discuter entre autres de l'enquête publique sur la demande d'extension à l'est de la concession de Nonville exploitée par Bridgeoil.

Lors du 4^e CA de l'année, le 10 décembre, ont notamment fait l'objet de discussions la révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Esmans, le devenir de la carrière Piketty à Écuelles, la coopération avec CourCommune à Voult et divers projets pour 2020, y compris l'AG prévue fin mars et qui n'a pas pu se tenir à cause de la crise sanitaire.

Le 24 juin 2020, le Bureau d'EBG a préparé en plein air l'AG programmée à Villecerf le 18 octobre et annulée une deuxième fois !

Un seul CA a eu lieu en présentiel à Flagy le 7 septembre, douze jours avant

l'ouverture de l'enquête publique concernant une nouvelle demande de Bridgeoil qui allait provoquer bien des remous.

Le 3 février 2021, le CA s'est réuni en visioconférence (voir ci-contre à gauche).

● **Le comité de rédaction** s'est réuni le 12 juin 2019 pour préparer le n°50 d'*EBG infos* diffusé début septembre et le 19 novembre pour préparer le n°51, diffusé



mi-février 2020. Le 24 juin 2020, il a planché sur le sommaire du n°52 distribué en octobre. Chaque bulletin de 16 pages a été réalisé grâce à l'implication de 17 volontaires.

● **Deux balades-découvertes** ont été organisées en 2019. Un guide naturaliste de Seine-et-Marne Environnement nous a fait découvrir **le marais de Cercanceaux** le 13 avril et **les Prés Patouillats** à Château-Landon le 19 octobre. Ces sorties conviviales permettent de comprendre l'importance des espaces naturels sensibles. L'an dernier, la visite du marais de Larchant et celle des Basses Godernes à Champagne-sur-Seine prévues en octobre ont été reportées à des jours meilleurs...

● **EBG a tenu quatre stands en 2019 :** le 30 mai à la Fête des plantes de Cugny, le 25 août au vide-grenier de Villemaréchal, les 7 et 8 septembre au Festival Terre Avenir de Veneux-les-Sablons et le 15 septembre au marché bio de Dormelles. En 2020, hélas, ces événements sympathiques sont tombés à l'eau.

s pour EBG



● **Les ateliers** « on s’fait mousser » en partenariat avec CourCommune ont eu lieu d’octobre 2019 à février 2020. Une dizaine de participants se sont retrouvés une fois par mois dans le local de CourCommune à Voulx pour fabriquer des produits ménagers bons pour nous et bons pour la planète.

● **L’association « Accrochez vos nichoirs »** ayant cessé ses activités a transmis son matériel à EBG en 2020. Nous projetons des animations ayant pour but de protéger les oiseaux.

● **Le site Internet d’EBG**, échafaudé pendant le premier confinement de 2020 avec l’aide d’une jeune adhérente, a été inauguré l’été de la même année.

NOS PARTICIPATIONS AUX ENQUÊTES PUBLIQUES

● **L’élaboration des plans locaux d’urbanisme** a mobilisé plusieurs administrateurs et adhérents. Ainsi avons-nous suivi en 2019 les PLU de Moret-Loing-et-Orvanne, Dormelles, Villemer, Blennes, Esmans, Chevry-en-Sereine. À noter à propos de la révision du PLU d’Esmans : EBG a donné un avis défavorable à la création d’une zone commerciale au Petit Fossard, située face au centre commercial du Bréau, sur des terres agricoles proches d’une zone Natura 2000.

● **L’enquête publique concernant la demande de Bridgeoil d’étendre sa**

concession à l’est sur les territoires de Nonville, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Treuzy-Levelay, Villemaréchal et Villemer **a eu lieu du 19 août au**

20 septembre 2019. EBG s’est fortement mobilisé en un temps record. Il a lancé une pétition papier et électronique pour s’opposer à ce projet. Il a été soutenu par France Nature Environnement Seine-et-Marne. Nous avons remis cette pétition (signée par 1 895 personnes) au commissaire enquêteur avec un courrier argumenté. Le commissaire a rendu avis favorable avec une réserve expresse : résoudre le problème du dégagement gazeux.

● **En 2020, la demande de Bridgeoil d’ouvrir des travaux miniers sur sa concession de Nonville** pour étendre sa plateforme pétrolière et forer dix puits supplémentaires **a fait l’objet d’une enquête publique du 19 septembre au 19 octobre** (voir page 7).

● **En 2021, le projet de mise à grand gabarit de la Seine** a donné lieu à une **enquête publique du 18 janvier au**



Vu le contexte Covid, la balade-découverte aux Près Patouillats (Château-Landon), a été notre dernier rendez-vous de ce type fin 2019. EBG compte bien reprendre ces activités dès que possible.

Vie de l’association

18 février. EBG associé à Vigilance Environnement a émis un avis fermement défavorable (voir p. 8 et 9).

● **Du 12 février au 4 mars 2021**, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé une consultation publique en ligne sur le projet de décret de la loi Asap visant à accélérer et simplifier l’action publique dans le domaine de l’environnement.

EBG est monté au créneau pour défendre le principe des enquêtes publiques « traditionnelles » (voir p. 15).

AUTRES ACTIVITÉS

● **En 2019, EBG a participé à plusieurs réunions dédiées à divers sujets** : les projets de méthanisation, la carrière d’Écuelles, l’habitat et le bâti dans le cadre du plan climat-air-énergie-territorial, les risques d’inondation...

● **EBG était présent à la marche pour le climat** le 8 décembre 2019 à Fontainebleau.

● Il continue de soutenir SOS Voulx qui suit le dossier du trafic de poids lourds (voir p.10).

● Début 2020, il a participé à l’AG de Vigilance Environnement et à celle de CourCommune.

Le procès-verbal complet de notre 29^e AG vous sera envoyé sur simple demande. Profitez-en pour nous dire si vous avez envie de suivre tel ou tel dossier. Vos coups de main, même minimes, sont essentiels au dynamisme d’EBG. ▮

**Retrouvez-nous sur
www.environnement-bg.fr**



Deux rendez-vous conviviaux

► **Villecerf organise sa fête le week-end du 26 et 27 juin.** Au menu, une foule d'animations qui séduiront petits et grands : visite de jardins privés, balades proposées par Seine-et-Marne Environnement, randonnée, découverte du patrimoine, kermesse le samedi après-midi et concert le soir jusqu'au couvre-feu avec trois ou quatre groupes, etc.

EBG y tiendra un stand le samedi dès 10 heures où chacun pourra s'informer sur les actions de notre association et participer aussi à un jeu « gourmand »... ou dangereux à propos des fruits sauvages. ►



► **Le Festival Terre Avenir aura lieu le samedi 4 et dimanche 5 septembre à Veneux-les-Sablons.** EBG est heureux de participer à cette manifestation orchestrée par le Smictom* de la Région de Fontainebleau. Retrouvez-nous sur notre stand entre 10 heures et 18 heures : les discussions y vont toujours bon train ! Et profitez de votre venue pour assister, entre autres, à une conférence sur la question du prix de l'eau organisée par la commune de Moret-Loing-et-Orvanne : un sujet qui est au carrefour de nombreux enjeux. ►

* Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Campagne d'adhésions 2021 : on continue !

CETTE ANNÉE, EBG a lancé sa campagne d'adhésions plus tard que d'habitude, soit le 10 mars 2021. C'était pour laisser « souffler » un peu tous ceux qui ont réglé leur cotisation 2020 à la dernière minute. Rien d'étonnant à cela : à cause de la crise sanitaire, bien des fidèles d'EBG avaient l'esprit ailleurs.

En 2021, nombreux sont ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion. Merci à eux et bienvenue aux nouveaux qui ont rejoint notre association. Il n'est pas trop tard pour les distraits d'envoyer un chèque à EBG en utilisant le bulletin d'adhésion ci-joint. Les autres peuvent donner ce bulletin à des voisins et amis en les convainquant de l'utilité des actions que nous continuons de mener, y compris dans un contexte sanitaire qui ne nous facilite pas la tâche. ►

Carrière à Bourron-Marlotte Vingt ans de plus pour une « vieille » de 40 ans !

À L'ABRI DES REGARDS, mais spectaculaire sur Google Earth, la carrière de Bourron-Marlotte est enclavée dans le massif de la forêt de Fontainebleau sur le territoire de la commune. Depuis quarante ans, on y extrait des sables industriels siliceux très fins et très purs qui alimentent l'usine Sibelco France située dans la zone d'activité de Bourron-Marlotte en bordure de la voie ferrée et de la RD 607. Ces sables sont utilisés comme granulats entrant dans la composition du béton. Sibelco France a demandé l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière, ce qui a donné lieu à une enquête publique en novembre 2020.



Au vu du dossier, Guy Largillière, représentant France Nature Environnement Seine-et-Marne à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) à la formation spécialisée « Carrières », a transmis l'avis suivant sur cette demande de poursuite d'exploitation.

1 - Avis favorable au dossier de demande de renouvellement de l'autorisation pour une durée de vingt ans d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables industriels extra siliceux sur la commune de Bourron-Marlotte pour la société Sibelco France avec les observations et réserves suivantes.

2 - Il est à noter avec satisfaction dans le rapport de l'inspection des installations classées : « Malgré la qualité exceptionnelle et reconnue des sables extra siliceux présents sur ce site, il n'est pas envisageable de défricher plus avant dans ce secteur, car la carrière est une enclave dans le massif de Fontainebleau, protégé à plus d'un titre ». FNE Seine-et-Marne approuve ce chapitre et son application absolue dans l'avenir.

3 - Dans le projet d'Annexe à l'arrêté préfectoral n°2021/XX/DCSE/BPE/M, il est déterminant que l'Article 4.13.2 page 9/30 concernant l'apport de matériaux inertes externes soit scrupuleusement respecté et contrôlé.

L'ensemble des membres de la commission a donné un avis favorable.

► Guy Largillière

VILLEMARÉCHAL/LORREZ-LE-BOCAGE

Renouvellement et extension
d'une carrière de chailles



Des clés pour entrer dans l'enquête publique



► *C'était dans les tuyaux depuis 2017 : la société GSM souhaite étendre une carrière de chailles sur le territoire de Lorrez-le-Bocage et continuer d'exploiter ces rognons de silex sur une partie de la carrière située à Saint-Ange-le-Vieil/Villemaréchal.*

Ceci fait l'objet d'une enquête publique du lundi 31 mai au mercredi 30 juin 2021. À l'heure où nous mettons EBG infos sous presse, nous ne disposons pas du dossier complet de présentation de cette demande. Toutefois, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe), rendu le 7 février 2021, permet de mieux cerner ce projet qui a beaucoup évolué en quatre ans, mais qui reste très inquiétant pour la biodiversité.

LES CHAILLES du Bocage gâtinais sont d'excellents matériaux qui entrent dans la composition de bétons de qualité. Elles sont très convoitées en Île-de-France où les projets d'artificialisation des sols sont légion. Peu importe, entre autres, que leur transport en camions génère des émissions de gaz à effet de serre... Des centaines d'hectares riches en chailles et graviers alluvionnaires sont pillés dans notre région afin de bétonner les dernières terres agricoles de l'agglo-

mération parisienne déjà engluée par le trafic routier et la surpopulation. Entre les déclarations tonitruantes de l'État sur l'importance d'agir contre les changements climatiques comme celle de préserver la biodiversité et la réalité du terrain, il y a un précipice. Hélas.

Atteinte aux espèces protégées

Dans ce contexte, GSM demande l'autorisation de poursuivre l'exploitation des chailles sur une partie de la carrière

actuelle située à Villemaréchal, soit sur 30,2 ha. Elle voudrait en outre étendre cette carrière sur la pointe nord du territoire de Lorrez-le-Bocage, soit sur 86,2 ha. En réalité, la partie vraiment exploitable concerne 61,7 ha ; elle comporte des bois et des terres agricoles. GSM souhaite exploiter une surface totale de 116,4 ha pendant trente ans. Il sollicite notamment l'autorisation de défricher 24,3 ha de bois et une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées.

Or, les inventaires effectués d'avril 2017 à janvier 2018 attestent de la présence de l'Épitactis pourpre, une espèce floristique très rare et protégée, de plusieurs oiseaux nicheurs protégés pour la plupart, d'une quinzaine d'espèces de chauves-souris protégées, d'amphibiens, de papillons, etc

De plus, **trois zones humides ont été identifiées.** Ces investigations ont eu pour effet de réduire la voilure du projet de GSM qui déboiserait 24,3 ha, moitié moins que prévu. Sur les 39 arbres abritant des gîtes pour les chauves-souris, 21 seraient préservés. Seraient tout de même impactés en lisière des bois et dans les espaces boisés le pic épeichette, le pic noir, le pic mar, la fauvette des jardins, la mésange à longue queue, l'accenteur mouchet ainsi que cinq espèces de chauves-souris.

300 000 tonnes par an pendant trente ans

Certes, GSM propose diverses mesures de compensation sur quatre sites dont trois hors du secteur de la carrière. Mais peut-on parler d'un moindre mal dans la situation d'extrême fragilité croissante de la biodiversité locale ?

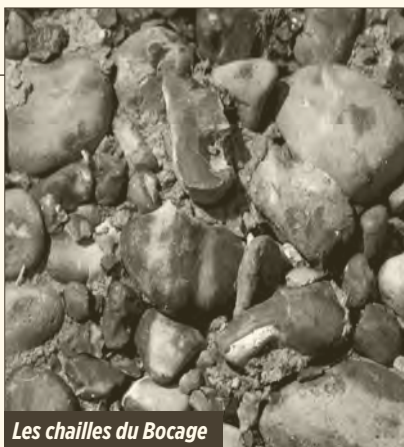
Arracher des arbres sur 24,3 ha – même si l'on en replante au fur et à mesure du déboisement – **c'est aussi se priver d'alliés essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique.** Une lutte qu'il faut mener dans l'urgence. >>

» Autre souci majeur : la présence de la principale nappe d'eau souterraine située entre 17 et 22 mètres de profondeur sous le gisement de chailles. Une fois les zones creusées, les pollutions d'origine agricole, en particulier, risquent d'atteindre cette nappe (d'où la recommandation de la MRAe, voir ci-après).

Ainsi, pendant trente ans, GSM pourrait extraire une moyenne de 300 000 tonnes de chailles par an. Celles-ci sont transportées par camions à La Grande Paroisse où elles sont lavées, concassées et criblées avant utilisation.

EBG étudiera à fond ce dossier avant de remettre ses observations à la commissaire enquêtrice. **Il vous invite aussi à exprimer vos réserves sur ce projet** qui vous concerne même si vous n'habitez pas à Villemaréchal ou à Lorrez-le-Bocage.

► **Guy Largillière et Fabiola Sustendal**



Pour vous informer et réagir

DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE, le dossier complet concernant la demande de GSM de poursuivre l'extraction de chailles sur la commune nouvelle de Villemaréchal et d'étendre la carrière sur le territoire de Lorrez-le-Bocage est mis à votre disposition aux horaires habituels d'ouverture des deux mairies concernées par ce projet. Il est aussi accessible sur : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

N'hésitez pas à rencontrer la commissaire enquêtrice, Nicole Soilly, pour lui demander des précisions et donner votre avis. Elle reçoit le public à la **mairie de Villemaréchal de 9 heures à midi le mercredi 2 juin, le mercredi 16 juin et le samedi 26 juin.**

Elle est aussi présente à la **mairie de Lorrez-le-Bocage de 14 à 17 heures le lundi 31 mai, le mercredi 9 juin et le mercredi 30 juin.**

Prenez le temps de noter vos observations sur le registre papier dédié à l'enquête (il y en a un dans chaque mairie). Si vous préférez, envoyez un message à **carriere-villemarechallorrezlebocagepreaux-gsm@enquetepublique.net** ou sur le site Internet des services de l'État de Seine-et-Marne à l'adresse notée plus haut. ►

Ce que recommande la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)*

La MRAe est censée donner une analyse impartiale et des recommandations quant à l'étude d'impact de novembre 2020 donnée par la société GSM. Ce rapport est consultable sur le site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> au chapitre MRAe Île-de-France, en date de « février 2021 ».

Les principales recommandations de la MRAe portent sur les points suivants :

- justifier plus précisément l'épaisseur minimale de sols non saturés présente au-dessus du toit de la nappe, en phase d'exploitation et à l'état final, et sa capacité à préserver la nappe des pollutions (d'origine agricole notamment) ;
- expliquer en quoi les paramètres mesurés lors du suivi de la qualité des eaux souterraines peuvent être représentatifs de l'impact de la carrière et prévoir des analyses complémentaires le cas échéant ;
- dans le cas où les argiles issues du lavage des chailles seraient utilisées pour la remise en état de la carrière, prévoir un suivi de la qualité de l'eau souterraine adapté ;
- dans la mesure où la remise en état ne restitue pas la topographie initiale, présenter le parti d'aménagement retenu qui va donner sens à ce nouveau paysage ;
- apporter des explications complémentaires sur le sujet des mesures de retombées de poussières et prévoir, dans le cadre du suivi qui sera mis en place pour l'extension, des mesures permettant d'appréhender les émissions de poussières liées à la carrière. ► **G. L.**

* Pour tout savoir sur la MRAe d'Île-de-France, allez sur le site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> au chapitre Textes officiels et ensuite : Règlement intérieur MRAe Île-de-France.

Dans nos archives

POUR vous rafraîchir la mémoire, regardez votre collection d'*EBG infos* ou consultez-la sur notre site Internet www.environnement-bg.fr

Reportez-vous au n°46 (p.9), au n°47 (p.7 à 9), au n°48 (p.4 et 5), au n°49 (p.5) et au n°50 (p.8 et 9). Vous y trouverez des éléments pour nourrir l'avis que vous donnerez lors de l'enquête publique de ce mois de juin 2021. ►

NONVILLE

Bridgeoil : avis défavorable pour dix puits supplémentaires

Pour la première fois en quatre ans, la 3^e enquête publique⁽¹⁾ concernant une demande d'extension de la concession du pétrolier Bridgeoil débouche sur un avis défavorable du commissaire enquêteur. Dans la foulée, la préfecture ordonne à l'exploitant d'effectuer des études et contrôles rigoureux. EBG se félicite de la tournure que prend ce dossier.

AGRANDIR la plateforme pétrolière de Nonville et forer dix nouveaux puits sur la commune : rien n'arrête l'appétit de Bridgeoil dont la demande a fait l'objet d'une enquête publique du 19 septembre au 19 octobre 2020. EBG a aussitôt réagi en lançant une pétition électronique signée par quelque 70 000 personnes en trois semaines.

Une enquête publique impartiale

Fin décembre, le commissaire enquêteur, Philippe Bartoloméi, a remis un rapport très clair sur cette enquête publique menée de façon impartiale. Il y a relevé, entre autres, les nombreuses observations du public, des associations environnementales, d'Eau de Paris ; les délibérations des conseils municipaux de Nonville, La Genevraye et Montigny-sur-Loing ; les avis des autorités publiques ; les articles de la presse locale et nationale, etc. À l'issue de l'enquête, il a invité Bridgeoil à s'exprimer sur les multiples questions soulevées. Dans ses conclusions, le commissaire souligne l'**opposition unanime du public, la persistance des nuisances** (odeurs, bruits, circulation de camions...), les **aspects environnementaux** (proximité

d'une zone Natura 2000 et extension de la plateforme sur une zone bientôt classée « espace naturel sensible »), le fait que le PLU ne permet pas une occupation du lieu convoité avec une activité industrielle ou minière... Il termine en donnant un avis défavorable au projet du pétrolier.

Les exigences de la préfecture

Le 1^{er} février 2021, le préfet de Seine-et-Marne a publié un arrêté⁽²⁾ imposant des prescriptions spéciales à Bridgeoil pour son établissement situé à Nonville. Sont notamment prises en compte les plaintes récurrentes à propos des **nuisances olfactives et la proximité des habitations**. Et de rappeler que la société a installé un dispositif de traitement des composés soufrés à la source, mais que les odeurs persistantes seraient plutôt liées à des molécules de type alcane. Sur proposition de la DRIEE⁽³⁾ d'Île-de-France, **la préfecture impose à l'exploitant d'analyser et mesurer les émissions d'odeurs**. Ce travail doit être mené par un organisme compétent. Bridgeoil dispose de onze mois, soit jusqu'à fin 2021, pour présenter un bilan des résultats et un programme d'actions destinées à réduire et/ou supprimer les émissions olfactives. À lui d'en assumer les frais. En cas de non-respect de l'arrêté et après mise en demeure par le préfet, il s'expose à des sanctions administratives qui ne le dédouaneraient pas d'éventuelles poursuites pénales. **► F.S.**

(1) Bridgeoil a demandé une extension au sud de sa concession de Nonville en 2017 et à l'est en 2019.

(2) Arrêté préfectoral n°2021/DRIEE/UD77/014.

(3) Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.



ÉCHELLES (MLO)

Comité de suivi du futur méthaniseur

BASÉE AUX RENARDIÈRES, l'unité de méthanisation commencera à fonctionner cet été et sera opérationnelle fin 2021 après une période de tests. La municipalité de Moret-Loing-et-Orvanne a mis en place un comité de suivi et d'évaluation de cette installation qui fait parfois l'objet de vives critiques. Elle a proposé à EBG de participer à cette démarche de concertation et d'information. Henri Doublier, administrateur EBG, représentera notre association aux côtés de membres des comités citoyens, de riverains et de professionnels de la gestion des ressources naturelles. **Plusieurs réunions et rencontres auront lieu de mai à septembre** avec une première visite du site en juin, en partenariat avec l'exploitant. **►**

SOUPPES-SUR-LOING

En 2022, une ferme photovoltaïque ?

LE PROJET DE CONSTRUIRE une centrale photovoltaïque au lieu-dit La Plaine à Souppes prend forme avec le soutien de la municipalité. Porté par la Générale du Solaire (GDS), il **consiste à installer des panneaux solaires sur 15 ha** dont une ancienne carrière calcaire fermée en 1995. La centrale produirait 9,7 Mwh par an, soit la consommation en électricité de 3 100 foyers. GDS se veut soucieuse de préserver la biodiversité dans cette zone aujourd'hui mal en point sur le plan écologique. La Mission régionale d'autorité environnementale rendra bientôt son avis avant le lancement d'une enquête publique. **►**

EN BASSÉE

Mise à grand gabarit de la Seine : un projet qui ne doit pas aboutir

▶ *Le projet de mise à grand gabarit de la Seine, entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, a suscité bien des polémiques au début de cette année. Porté par l'établissement public Voies navigables de France (VNF), il consiste à aménager un tronçon de 28,5 km à partir de l'écluse de La Grande Bosse à Vimpelles jusqu'à Nogent-sur-Seine. Il vise à permettre l'accès aux bateaux de 2 500 tonnes qui transportent essentiellement des céréales. Bon à savoir : aujourd'hui les bateaux de 650 tonnes peuvent circuler sans problème sur cette partie de la Seine.*

Une enquête publique – préalable à la déclaration d'utilité publique – s'est donc déroulée du 18 janvier au 18 février 2021. L'occasion pour plusieurs associations environnementales, dont EBG, de tirer le signal d'alarme. Dépenser 343 millions d'euros pour réaliser ce canal à grand gabarit est d'autant plus aberrant qu'une alternative ferroviaire est possible et n'entraînerait pas une cascade de conséquences néfastes pour la biodiversité de la Bassée ainsi que des risques d'inondation à Montereau, Melun et même dans toute la région parisienne en cas de crue centennale. EBG infos met ici les points sur les « i ».

Ne pas confondre « climat » et « environnement »

LES PORTEURS DE CE PROJET confondent la crise climatique et la crise de l'environnement lorsqu'ils disent qu'il serait bon pour l'environnement avec des péniches de 2 500 tonnes, à la place de 125 camions, permettant au transport fluvial d'émettre 2,6 fois moins de CO² que la route. Moins de CO² c'est bon pour le climat de la planète, mais pour autant ce projet n'est pas bon pour l'environnement pour lequel ce serait au contraire une catastrophe d'après le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Région Île-de-France (CSRPN), l'Autorité environnementale, l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), l'Association Nature du Nogentais (ANN), France Nature Environnement Seine-et-Marne et Île-de-France et EBG.



Louis Albésa

L'aigrette garzette, l'un des oiseaux menacé par ce projet en Bassée qui compte 201 espèces animales protégées.

En fait, nous devons conjointement faire face à la crise climatique ET à la crise de la biodiversité.

FACE A LA CRISE CLIMATIQUE, il y a d'autres solutions pour réduire les rejets de CO² : les transports électriques ou hybrides pour les

véhicules légers ; l'hydrogène pour les transports lourds (bateaux, bus, camions, trains en remplacement des locomotives diesel) ; l'hydrogène dans l'industrie lourde ; l'arrêt des centrales à charbon, etc. Voir le projet de loi « Climat et Résilience ».

En Bassée, **la crise climatique peut trouver une réponse appropriée en matière de transports avec le ferroviaire**, qu'il suffirait d'améliorer en passant à l'hydrogène, comme vont

L'avis fermement défavorable d'EBG et de Vigilance Environnement

LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT BOCAGE GÂTINAIS ET VIGILANCE ENVIRONNEMENT dont le périmètre d'action et de réflexion comprend une partie de la Bassée sont contre le projet de canal à grand gabarit de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine. Elles se sont donc concertées pour écrire une lettre commune aux commissaires enquêteurs lors de l'enquête publique de l'hiver dernier. Voici les principales raisons qu'elles leur ont exposées pour motiver leur point de vue.

La Bassée, un territoire d'expansion naturelle des crues mais aussi un réservoir d'eau potable en quantité et en qualité pour les générations futures


- Aucune étude sérieuse ne permet de démontrer que le projet de canal à grand gabarit, en creusant le lit du fleuve, ne va pas porter atteinte à ce réservoir d'eau potable.
- Rappelons que lors de la mise à grand gabarit de la Seine entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine, les zones d'expansion des crues autour de cette partie du fleuve ont été en grande partie asséchées. Ces travaux ont accentué les crues en aval de Montereau. C'est une des raisons pour lesquelles le premier « casier pilote » a été décidé.

Un projet de canal à grand gabarit qui n'est pas d'utilité publique, mais qui sera financé par nos impôts

- Une voie ferrée existe, parallèle à la voie d'eau. Elle est actuellement fonctionnelle et sous-utilisée. Le bilan carbone de circulation sur voie ferrée est plus faible que celui de la voie d'eau.
- Ce canal sera de toute façon en cul-de-sac.

La Bassée, reconnue par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme un réservoir de biodiversité à protéger absolument

Le territoire de la Bassée est concerné par SIX types de protection de la biodiversité.

On peut sérieusement se demander comment la France, qui accueillera du 3 au 9 septembre 2021 à Marseille le Congrès mondial de l'UICN (20 000 personnes attendues dont 15 000 experts) pourra expliquer aux scientifiques du monde entier qu'elle protège absolument la biodiversité de son territoire (ce congrès devait avoir lieu en janvier 2020 mais a été repoussé en raison de la crise sanitaire, <https://uicn.fr/congres-mondial-de-la-nature-uicn-2020/>). 


le faire ailleurs quatre Régions avec une commande déjà signée pour douze trains fabriqués en France chez Alstom. Curieusement cette solution n'est jamais évoquée dans les avis reprenant en boucle que le grand gabarit serait la solution pour avoir moins de camions sur les routes et donc moins de rejets de CO². Il est aussi remarquable que ces mêmes avis qui mettent en avant la quantité de CO² qui serait économisée après la réalisation du projet, oublient, ou occultent volontairement, la quantité extraordinaire de CO² qui serait émise par le chantier pendant toute la durée des travaux, venant annuler pour plusieurs années les bénéfices annoncés.

PAR CONTRE, POUR ENRAYER LA CRISE DE LA BIODIVERSITE, il n'y a pas d'autre solution

que de protéger ce qui existe. **Un habitat en zone humide altéré dans ses équilibres hydrauliques ou détruit par un chantier ne peut être ni compensé, ni reconstitué artificiellement ailleurs.** C'est une perte irréversible et définitive. Or, la France a aussi des obligations internationales en termes de protection de la biodiversité, et c'est notre responsabilité à tous devant les générations à venir.

Comme le déclarait récemment le directeur de l'Agence française de développement, Rémy Rioux*, il est urgent pour notre pays de revoir la distribution des investissements publics : « ... réorienter les subventions néfastes. Aujourd'hui, pour un euro dépensé pour préserver la biodiversité, on en dépense cinq ou six dans des mécanismes publics des-

La Bassée, six fois protégée

DE MONTEREAU-FAULT-YONNE à Nogent-sur-Marne, la Bassée bénéficie de six protections naturalistes. C'est une réserve naturelle nationale classée en 2002 qui occupe 854 hectares. C'est aussi une zone Natura 2000 « oiseaux » et Natura 2000 « habitats », une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (Zico), une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type I et une Znieff de type II. Autant de raisons essentielles pour ne pas la saccager. 


Jamais trop tard pour bien faire !



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE a lancé une pétition électronique contre le projet de canal à grand gabarit en Bassée.

Ce projet vous concerne même si vous habitez loin de Bray-sur-Seine. Ses conséquences seraient néfastes sur la ressource en eau, les milieux naturels, la biodiversité, le climat...

Pour signer la pétition, il suffit d'un clic sur

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/grand-projet-inutile-mise-grand-gabarit/126416> 

tructeurs de la nature. Ce mouvement simple, sans surcoût, permettrait de doubler le financement public de la biodiversité ».

Nous devons urgemment et en même temps faire face à trois enjeux : le climat, la biodiversité et le zéro artificialisation nette. Pour le climat, les leviers sont nombreux pour tendre vers la réduction des gaz à effet de serre, mais contre l'artificialisation du territoire et pour la biodiversité, **il n'y a pas d'autre solution que de préserver ce qui existe.** Prenons conscience de ces différences et gardons-nous des confusions !

 **Louis Albesa**

* Propos recueillis par P. Mouterde, *Le Monde*, 12 janvier 2021, p.7.

VOULX ET LORREZ-LE-BOCAGE

Les camions coincent toujours

S'IL FAUT un tant soit peu parler de cohésion pour le territoire du sud de Montereau, on perçoit vite qu'il n'en est rien et que chacun défend « son bout de gras », sans se soucier des conséquences pour ses voisins ! **Alors que l'interdiction de circulation des poids lourds a été refusée pour Voulx sur l'axe D219, elle est accordée par le Département pour l'axe D403 Nemours-Montereau**, le décret étant même prolongé sans discussion avec les Voulxois qui subissent de plein fouet le report du trafic, s'ajoutant aux quelque 500 poids lourds et nombreux véhicules légers quotidiens, impactant la vie des habitants, affectant des villages comme Villeflambeau sur la D123. Cette décision aurait nécessité une approche concertée.

Les gros camions, toujours plus nombreux, circulent sur nos routes et traversent nos villages nullement adaptés à supporter ce trafic. En matière d'aménagement du territoire, cela ouvre la voie à faire l'impasse sur la santé, la

sécurité et le bien-être des citoyens...

À Voulx, il n'est pas rare de voir des poids lourds bloqués pratiquer des manœuvres dangereuses ou monter sur les trottoirs dans la rue principale et le quartier de Lichiot. La physiologie du bourg, des rues et petites routes n'a pas changé. Les gabarits des camions et la circulation, si ! Alors que le Conseil départemental se dit attaché à préserver le cadre de vie des habitants, qu'en est-il sur le bassin de vie de Voulx qui attend depuis plus de trente ans ? Loin du Plan Vélo 77 et des infrastructures touristiques, ce territoire dispose pourtant de nombreux atouts, commerces et services, activités culturelles, mais aussi petites routes de campagne, chemins boisés à proximité de l'Orvanne pour une vie au plus proche de la nature... Toute cette richesse est mise à mal par le trafic des camions.

Telle qu'elle a été accordée sur l'axe D403 Nemours-Montereau, l'interdiction de circulation des poids lourds doit être mise en place au plus vite, en tenant compte du trafic en provenance de l'A6, l'A5 et l'A19.

Les élus départementaux ont la responsabilité de voter la poursuite de la demi-déviations dont



Embouteillage au centre de Lorrez-le-Bocage : un scénario que connaissent bien les Voulxois ! Depuis que les poids lourds n'ont plus le droit de rouler sur l'axe Nemours-Montereau, leur GPS les entraîne sur les axes D28/D219 Chéroy/Lorrez-le-Bocage/Voulx, Voulx étant devenu un nœud routier. La mesure urgente serait de faire le même décret d'interdiction de circulation aux PL que sur l'axe D403 Montereau/Nemours, et de définir un itinéraire poids lourds obligatoire.

dispose Voulx. Le tracé, qui reprend une route existante, limitera l'impact environnemental. Seule cette infrastructure, soutenue par de nombreux élus, permettra aux habitants de retrouver une vie rurale paisible et sécurisée.

► **Isabelle Barrois (SOS Voulx)**

THOURY-FERROTTES

Bientôt la fin de la décharge sauvage ?

UN MEMBRE D'EBG, Éric Martin, m'avait signalé qu'en se promenant dans les bois de la Tourneuse, à 2 km au sud de Flagy, il avait été frappé par le nombre d'immondices dans une décharge sauvage qui s'y trouve depuis longtemps.

Il s'agit d'un grand creux d'une trentaine de mètres sur dix rempli de débris de tout genre, de gravats et de quantité de bidons agricoles ayant contenu pesticides et autres produits dangereux. Il y a une dizaine d'années, une centaine de pneus y avaient même été entreposés, puis brûlés.

Éric Martin en a parlé directement au maire de Thoury, Yves Roy. EBG lui a ensuite écrit. Notre propos était de savoir ce qui était envisageable pour prévenir ce genre de pratique illégale et dépolluer l'endroit. À la suite de notre courrier, le maire a contacté le propriétaire du terrain. Celui-ci, à son tour, a pris la peine d'appeler notre présidente. Ensuite il a téléphoné à Éric Martin pour s'entendre avec lui et suggéré de rendre l'accès à son terrain impraticable par un gros tronc d'arbre pour empêcher de nouveaux dépôts. Je me suis rendu sur les lieux le 15 avril dernier et j'ai constaté qu'il y a bien un gros arbre en travers du chemin ainsi qu'une pancarte « Propriété privée, accès interdit ». Donc une réactivité immédiate de l'autorité et une première action positive du propriétaire. Reste à rendre ce bois dans son état naturel... Nous suivons cette affaire avec attention. ► **Théo Hennemann**



NOISY-RUDIGNON

Préserver la beauté du village

LE MAIRE a demandé à EBG de donner son avis sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme relatif à l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords. Après l'étude du dossier par quatre administrateurs, **notre association a transmis un avis favorable à ce projet** qui vise à préserver un développement harmonieux des constructions et donc la beauté du village. EBG a noté avec satisfaction qu'il n'exclut pas les éléments destinés à faire des économies d'énergie et à limiter les émissions de CO² liées au bâti (volets roulants équipés de dispositifs à énergie solaire et pose de panneaux photovoltaïques). Il a proposé de préciser deux points du règlement concernant le type d'architecture à bannir et les couleurs interdites. ►

MONTEREAU-FAULT-YONNE

Un projet de nouveau quartier sous l'ancienne décharge Marchetto

La mairie de Montereau envisage de construire un lotissement de plus de 200 logements – la Zac des Bords d'eau – sur un coteau de la Seine. L'avant-projet de ce quartier de 20 ha est en phase d'élaboration. Le hic, c'est que cette Zac se situerait sous une vieille décharge mal gérée. D'où l'inquiétude de plusieurs associations et d'EBG qui ont donné l'alerte.

À MONTEREAU, au lieu-dit La Pisse-rotte, une décharge en haut du coteau qui domine la Seine a été exploitée par M. Marchetto jusqu'au début des années 2000. Y ont été déversés les déchets de l'agglomération de Montereau pendant nombre d'années. L'exploitant ne respectait pas les obligations qui lui étaient imposées. Il s'est vu notifier deux décisions de justice en 2005 et 2007 par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ainsi que deux mises en demeure et une consignation en avril 2008.

Les effluents de la décharge

Alors que l'Arrêté préfectoral du 5 septembre 2001 l'imposait, aucun entretien du bassin de décantation n'a été réalisé. Plus grave encore, la canalisation permettant d'envoyer les effluents du bassin vers le réseau d'assainissement communal n'a, à notre connaissance, jamais été réalisée. Ainsi, les effluents dégoulinent depuis plus de 40 ans sur les terrains situés en dessous !

Cette ancienne décharge repose sur une couche d'argile. En contrebas, le sol est en

penne jusqu'au fleuve, ce qui fait que les eaux d'infiltration ruissellent sur les terrains, là où la commune a programmé la construction d'une zone d'aménagement concerté (Zac) de plus de 200 logements.

Il nous semble urgent de réaliser une canalisation pour acheminer les effluents de la décharge vers le réseau d'assainissement avant d'envisager de construire en contrebas. Nous nous inquiétons de la salubrité des sols arrosés par les lixivats de la décharge. Les lixivats sont des fractions liquides produites par les déchets sous l'action de la pluie et de la fermentation naturelle.

Si la réalisation de la Zac devenait effective, les futurs locataires et propriétaires seront-ils informés de la pollution du site ?

Dans le Schéma directeur de la Région Île-de-France (Sdrif) figure la trame verte des coteaux calcaires, sur le bord sud du plateau de Brie qui surplombe la rive droite de la Seine. C'est le cas à Montereau et dans les communes

riveraines du fleuve dans ce secteur. Le plan local d'urbanisme est en cours de révision. Nous avons réclamé que la trame verte des coteaux calcaires y soit cartographiée, et l'aménageur de la (peut-être) future Zac, la société Grand Paris Aménagement, propose de la situer sur la décharge et sur les parcelles situées à l'est de celle-ci et occupées par des habitations illégales dépourvues de système d'assainissement !

Un coteau de déchets...

Il semblerait qu'elle n'ait pas compris la différence entre un coteau calcaire, avec toute la richesse de la biodiversité de ce type de terrain – que le Sdrif demande de protéger, voire de restaurer –, avec un coteau de déchets !

Une réunion de travail a eu lieu le 1^{er} avril à l'initiative de Grand Paris Aménagement, à laquelle ont participé Jean-Philippe Sibley, président de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), Fabiola Sustendal, présidente d'EBG, Dominique Nanty, secrétaire adjointe d'EBG, et Marie-Paule Dufлот, secrétaire de FNE Seine-et-Marne. Ils ont fait part de leurs inquiétudes et réclament l'abandon de ce projet. Le 7 mai, ces associations ont écrit à la mairie pour demander une analyse des sols avant toute prise de décision.

► Marie-Paule Dufлот

Sur le plan de l'éventuelle Zac des Bords d'eau, on voit bien l'emplacement de l'ancienne décharge et celui des habitations illégales.



MORET LOING-ET-ORVANNE

Cure de jouvence au jardin pédagogique des Noues

LE JARDIN DES NOUES est un jardin pédagogique municipal dédié à la découverte du jardinage écologique et de la nature. Situé sur la commune déléguée de Veneux-les-Sablons, il propose des espaces pédagogiques variés sur 3 500 m² (potager et verger écologiques, serre, murs à vigne, mare, etc.).

À la suite de la disparition en 2014 de l'association qui l'avait créé, le jardin a souffert d'une forte baisse d'entretien et de valorisation. **Depuis septembre 2020, la commune a souhaité lui redonner vie**, avec l'organisation d'activités thématiques hebdomadaires et la relance de partenariats avec les écoles. L'objectif est aussi d'ouvrir largement le jardin aux habitants et d'en faire un lieu convivial et participatif.

Aujourd'hui, plusieurs bénévoles s'impliquent déjà aux côtés de l'animateur municipal et **une association a vu le jour : « Le fil de nos saisons ».**

Par ailleurs, grâce à un financement obtenu par la commune auprès de la Région Île-de-France, un projet de réaménagement du jardin va pouvoir être lancé.

Si vous souhaitez participer aux activités,



Des activités hebdomadaires

rendez-vous sur le site Internet de la commune, rubrique « Activités du jardin pédagogique des Noues ». N'hésitez pas

non plus à visiter la page Facebook de l'association « Le fil de nos saisons ».

► **Gaël Tanguy**

Plantation d'arbres au bord du Loing

AU PRÉ DE PIN, la ville de Moret-Loing-et-Orvanne a replanté une dizaine d'arbres. Cela correspond à une volonté de reverdir la commune et d'agir de façon préventive par rapport aux questions climatiques en créant de la fraîcheur. Le site était déjà arboré, mais plutôt dans le haut du pré, alors qu'on peut voir sur d'anciennes photos qu'historiquement les arbres venaient jusqu'au bord de l'eau.

Les arbres plantés apporteront de l'ombre aux visiteurs, sur cette berge qui est très prisée des familles en période estivale. Il s'agit d'aulnes communs, dits aussi aulnes glutineux, bien adaptés aux sols constamment humides. Leur particularité est de pouvoir pousser les racines totalement immergées, grâce à une symbiose avec une bactérie présente sur leur racines, appelée Frankia. Pour cette plantation, la commune a bénéficié d'une étude réalisée par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui a fait des recherches historiques, a sélectionné l'essence adaptée et a déterminé les implantations précises. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a également été sollicité du fait du classement de cette zone proche de l'église. ►



NONVILLE

Coup de main des écoliers à la ferme de la Nozaie

LES 23 ÉLÈVES DE CE2 ET DE CM1 de l'école de Nonville ont mouillé la chemise dans la bonne humeur pour aider à planter 102 arbustes à la ferme de la Nozaie.

Invités le vendredi 26 mars par la famille Plouvier qui s'est reconvertie au bio, ils n'ont pas boudé leur plaisir de participer à cette plantation

organisée et financée par l'association Des enfants et des arbres. L'occasion aussi de comprendre le rôle des haies qui contribuent notamment à filtrer les eaux de pluie, un rôle d'autant plus important que la ferme se trouve sur une zone de captage d'eau. ►

POLIGNY

« Moutondeuses »

EMBAUCHER CINQ MOUTONS pour remplacer la

tondeuse à gazon, c'est l'initiative originale lancée ce printemps par la commune de Poligny. Pas besoin d'une goutte d'essence pour ces travailleurs à qui l'on a d'abord confié l'entretien du jardin de la salle des Bruyères.

Leur deuxième mission consistera à entretenir la prairie du nouveau cimetière, ce qui évitera d'utiliser un broyeur.

La municipalité demande de ne pas donner à manger aux moutons afin de préserver leur santé. ►

VARENNES-SUR-SEINE

Mille arbres en plus d'ici à 2025

Convaincu des bénéfices environnementaux qu'apportent les arbres, le maire de Varennes a entraîné son équipe dans une belle aventure : planter 1 000 arbres en cinq ans dans la ville. Les habitants sont aussi impliqués dans ce projet dont voici le détail.

AU CŒUR DE VARENNES-SUR-SEINE, LA GRANDE GARENNE se compose de champs et d'un petit bois. L'aménagement de ce terrain de 6,5 ha reliera deux quartiers grâce à la création et l'aménagement d'espaces verts avec environ 350 arbres et plusieurs jardins. Mais le projet ne s'arrête pas là. Il intègre le principe d'un « cœur de ville vert » dans le respect d'une entité végétale existante.

Liaisons douces et pratiques

Situé au centre de la ville, le site présente une position de carrefour. Le projet reliera les habitations de la Grande Garenne à l'ouest au quartier est de Varennes, plus proche de la gare de Montereau, constitué notamment d'équipements scolaires et périscolaires appelés à se développer. **Afin d'améliorer le quotidien des habitants, des pistes cyclables permettront à terme de rejoindre la zone du Bréau et la gare.**

Dix pour cent du site abriteront des bâtiments : un dojo, un centre de loisirs et une école pri-



maire. Une école existe déjà à l'extrémité est de la Grande Garenne mais arrive bientôt au maximum de sa capacité. Avec une population croissante, la nouvelle structure pourra donc accueillir de nouveaux élèves.

Dans une partie du parc, un secteur est laissé en friche. L'idée est de ne pas sur-urbaniser la zone, mais de préserver un cadre dit agro-naturel. Chacun sera donc incité à respecter cet espace naturel et à observer son évolution d'année en année.

Le projet intègre le principe d'un « cœur de ville vert ».

Plusieurs pistes cyclables traverseront la zone d'est en ouest et du nord au sud. Ces chemins de liaison plairont aux adeptes de la promenade, du vélo, du footing ou du jogging avec leurs allées en sable stabilisé idéales pour pratiquer ces activités sportives en toute sécurité. On remarquera, aux portes des écoles, des points pourvus d'équipements sportifs ainsi que des espaces de convivialité.

Explorer et observer

La prairie centrale et ses chemins de promenades garderont leur tonalité locale, voire sauvage, avec la **plantation de végétaux locaux**, demandant peu d'entretien et d'arrosage à moyen terme, déclinés en petits bois, haies bocagères, massifs de fleurs.

Le jardin constitué de plantes locales, arbres et arbustes, sera enrichi de massifs de roses sauvages et de 50 espèces représentatives de la flore de Seine-et-Marne.

Celles-ci pourront servir de support à des projets pédagogiques (conception et fabrication de l'étiquetage par exemple). Les enseignants auront aussi le loisir de proposer des thèmes d'études à leurs élèves en les emmenant explorer et observer la friche qui évoluera librement au fil du temps.



L'ensemble de la zone ne sera pas affecté par la circulation des voitures puisqu'est prévu un parking de 100 places, lui aussi arboré. Celui-ci se situera en amont du parvis donnant accès aux écoles et au mail, un espace accueillant équipé de bancs où l'on se rencontrera à l'abri d'arbres plantés en bouquet ou par deux.

Des trésors à protéger

Le projet intègre la **plantation de quelque 500 arbres**, dont 180 plus grands qui ont été plantés dans les parties proches des écoles, les stationnements, la placette et la prairie. Leur taille à la plantation est un compromis. Il faudra surveiller ces trésors et les arroser en cas de sécheresse, mais leur reprise est plus assurée que pour de très grands sujets. Environ 320 arbres de plus petites tailles ont été installés dans les parties destinées à devenir de petits bois ainsi que dans des haies bocagères, mêlés à des arbustes. Enfin, de jeunes arbres ont aussi été plantés pour renforcer la partie déjà boisée et préparer l'avenir.

Il est important de savoir que les arbres sont des êtres vivants et que ce sont de jeunes sujets, voire très jeunes, qui ont été plantés. Ils pousseront, sous vos yeux, pour devenir peu à peu des adultes : observer leur évolution fait évidemment partie de l'intérêt du parc.

► Dominique Nanty

Préserver l'eau sans étrangler les habitants

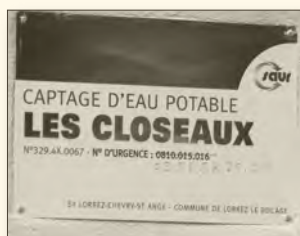
La production, la distribution et le traitement de l'eau n'incomberont plus aux communes à partir de 2026. Ces compétences relèveront des communautés de communes (CC) comme l'exige la loi NOTRe*. Ce transfert risque d'entraîner un surcoût énorme en particulier pour les habitants en milieu rural. Inadmissible pour l'Association des maires ruraux de Seine-et-Marne (AMR77) qui se mobilise aussi pour lutter contre le gaspillage de l'eau et le rejet des effluents dans les fleuves et rivières.

« **E**N FRANCE, la majorité des canalisations des réseaux d'eau ont en moyenne 60 à 80 ans, rappelle François Deysson, président de l'AMR77 et maire de Villecerf. *Un bon rendement de réseau est estimé à 70 % et souvent nous en sommes bien loin, c'est dire l'importance de la ressource actuellement perdue !* »

Un gâchis inacceptable même si l'on note une réduction des consommations des ménages depuis plusieurs années.

Ceux-ci sont passés d'une dépense moyenne annuelle de 120 m³ à 100 m³. Des économies attribuées notamment aux chasses d'eau à double touche, aux prises de douches plutôt que de bains, au fait que les usagers font attention à l'arrosage, etc.

Rénover les canalisations est essentiel, mais représente un investissement colossal. L'assainissement collectif si les usagers disposent d'un tout-à-l'égout ou non collectif représentera aussi un



investissement extrêmement important pour les mêmes raisons d'obsolescence des réseaux.

Une facture d'eau multipliée par deux, trois ou quatre !

Dans une motion adressée l'hiver dernier aux 350 communes rurales du département, l'AMR77 souligne combien **le niveau d'équipement des communes est hétérogène.** Certaines ont réalisé des travaux en profitant des aides importantes des agences de l'eau, des Régions et des Départements tandis que d'autres n'ont pas saisi ces opportunités. Désormais, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devront faire des investissements colossaux pour effectuer les mises à niveau nécessaires. Or, **en vingt**

ans les aides publiques ont chuté de 76 %. Le coût des travaux sera invariablement répercuté sur la facture d'eau des administrés qui sera souvent multipliée par deux, trois, voire quatre. Un ménage consommant 100 m³ par an verrait donc sa facture passer de 400 à 1200 euros en quelques années.

Les propositions de l'AMR77

Face à l'éventualité d'une telle violence sociale, l'AMR77 propose que les parlementaires et l'État agissent auprès des instances européennes pour qu'une part des crédits européens fléchés pour l'environnement soit destinée à la remise en état des réseaux d'eau. Cette motion a été votée par plusieurs CC et nombre de communes.

François Deysson continue d'enfoncer le clou. Le 6 mai dernier, il a organisé une réunion en visio à laquelle ont participé cinq parlementaires seine-et-marnais de différents bords politiques.

Tous souhaitent soutenir l'action de l'AMR77 et travailler en commun, sans positionnement partisan. **L'AMR leur a transmis trois demandes :**

1° – Que l'agence de l'eau apporte de réels taux de subvention retrouvant les niveaux proches de 80 % du passé et ne

EBG infos reviendra sur ce

sujet et en particulier sur le fait que bien des communautés de communes ou des syndicats confient la gestion de l'eau à des entreprises privées comme Véolia ou la Saur dont le but est de faire du profit au détriment du portefeuille des administrés.

soit plus sollicitée pour servir d'autres champs comme le permis de chasse par exemple. Qu'elle apporte une aide aux particuliers des zones SPANC pour mettre aux normes leurs installations en échange d'une taxe annuelle (pour mémoire, cette taxe est acquittée par les seuls administrés disposant du tout-à-l'égout).

2° – Que les élus locaux puissent choisir eux-mêmes les mailles adaptées au niveau de leur territoire, que ce soit celle du Département en lien avec la Région pour la gestion des crédits européens demandés, celle d'un syndicat élargi ou non, celle d'un EPCI. Que le Département se dote d'une structure d'ingénierie renforcée, collecte les fonds européens via la Région, définisse un plan départemental de l'eau et ventile les aides européennes en direction des communes, syndicats ou EPCI, selon une politique définie par son assemblée. Cette disposition mettra en cohérence un prix de l'eau départemental.

3° – Que l'État assume ses responsabilités en ajustant les aides nationales et européennes issues des fonds verts que nous réclamons vers les mailles choisies.

Autant de pistes qui méritent d'être explorées. « *La ressource en eau devrait être une priorité du ministre de la Transition écologique* », conclut François Deysson avec force.

► Dominique Nanty et Fabiola Sustendal

* Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. À noter que le transfert des compétences peut être confié à un syndicat à condition qu'il regroupe des communes d'au moins trois CC.

Il faut sauver les enquêtes publiques

LE PROJET DE LOI pour l'accélération et la simplification de l'action publique (Asap) a été **voté par les députés en première lecture le 6 octobre 2020**. En pleines vacances scolaires, **du 12 février au 4 mars 2021, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé une consultation publique en ligne** sur le projet de décret visant à

accélérer et simplifier l'action publique dans le domaine de l'environnement.

Vu la période, cette consultation risquait fort de passer inaperçue. EBG a aussitôt alerté par mail ses adhérents et plusieurs associations amies en les incitant entre autres à défendre les enquêtes publiques « traditionnelles » qui permettent d'échanger avec des

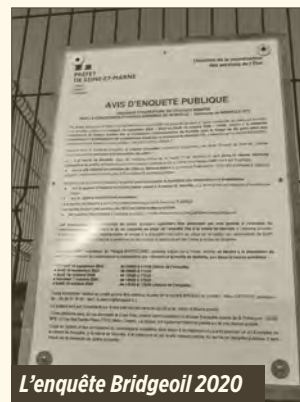
commissaires enquêteurs. Merci à tous ceux qui ont pris la peine de noter leurs observations sur le site ministériel*. Voici la contribution d'EBG à cette consultation. ▮

*<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-diverses-mesures-d-a2298.html>

Accélérer et dématérialiser nuisent à la démocratie

ALORS QUE LE GOUVERNEMENT se targue de verdir ses actions, il accélère en même temps les processus visant à museler l'expression des associations et des citoyens engagés dans la protection de l'environnement. La preuve avec le projet de décret « portant diverses mesures d'accélération et de simplification de l'action publique dans le domaine de l'environnement ».

Notre association, implantée dans le sud Seine-et-Marne, s'y oppose fermement. Permettre aux préfets de dispenser dans certains cas les industriels d'enquête publique au profit d'une simple consultation via Internet, c'est laisser sur le bord du chemin nombre d'habitants victimes de la fracture numérique ou tout simplement mal à l'aise avec les outils informatiques.



Prévoir que les travaux pourront débuter avant même d'avoir décroché une autorisation environnementale équivaut à bâillon-

ner les associations et risque d'ailleurs de provoquer des levées de bouclier au sein des populations que la loi Asap veut réduire au silence.

NOUS VOUS DEMANDONS DONC DE MAINTENIR LES ENQUÊTES PUBLIQUES dont la durée a déjà été divisée par deux, passant de deux mois à un mois. Voilà qui laissait peu de temps aux citoyens et aux associations pour étudier un dossier et donner un avis étayé par des arguments sérieux.

Il restait toutefois possible de consulter en mairie des plans lisibles, d'y rencontrer les commissaires enquêteurs, de leur demander des explications, de leur exposer des avis, de leur apporter des pièces complémentaires...

Les commissaires enquêteurs jouent un rôle irremplaçable de passerelle entre l'État et les populations. De ce fait, les enquêtes publiques sont un outil démocratique essentiel.

En lançant une consultation électronique en pleines vacances scolaires et sans publicité, le ministère de la Transition écologique et solidaire conforte hélas notre défiance sur l'efficacité de ce type de méthode. ▮ EBG



TOLÉRANCE ZÉRO pour les pesticides dans l'eau du robinet

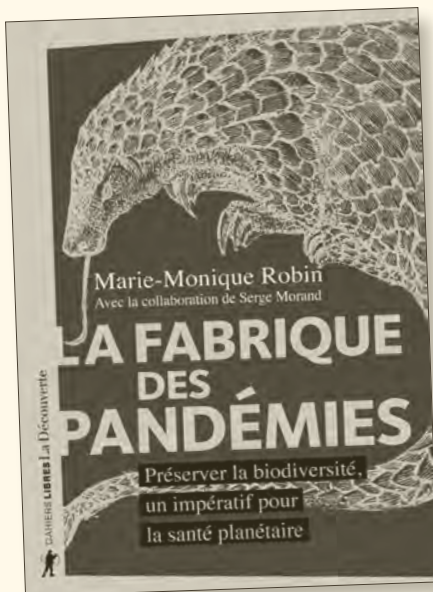
PLUS DE 750 MOLÉCULES de pesticides et de leurs dérivés peuvent se retrouver dans l'eau du robinet. Or, en France, seules 206 d'entre elles en moyenne sont recherchées dans les analyses officielles pour le compte des Agences régionales de santé. Le spectre des analyses varie beaucoup d'un département à l'autre : 12 pesticides « traqués » dans l'Aisne contre 609 dans le Var ! Les pollutions agricoles sont les premières responsables de la contamination de l'eau et ce sont

surtout les habitants des zones rurales qui en pâtissent. Tel est le résultat d'une **enquête menée par l'UFC-Que choisir et Générations futures**. Pour connaître la qualité de l'eau que vous buvez, consultez la carte interactive mise au point en avril dernier par les deux associations et **profitez-en pour signer leur pétition***. L'objectif ? Demander au ministère de la Santé de définir le nombre minimal et la nature des pesticides à analyser dont certains sont suspectés de contenir des perturbateurs endocriniens. Ces derniers devraient être interdits à la vente. La qualité de l'eau n'est pas négociable ! ▮

* https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-pour-une-eau-du-robinet-garantie-sans-pesticides-n90426/?fbclid=IwAR2FDWFVTIqWU2mFflg7CY9OZTjNJ-gLNnSOPib_fZq_Ls9zYU5WJR4pCD0

Solidarité écologique

JOURNALISTE SCIENTIFIQUE MILITANTE bien connue depuis son livre et son film documentaire *Le Monde selon Monsanto*, Marie-Monique Robin vient de publier *La Fabrique des pandémies*⁽¹⁾, en collaboration avec Serge Morand, écologue de la santé au Cirad⁽²⁾ en Thaïlande et chercheur au CNRS⁽³⁾. Depuis les années 2000, des dizaines de scientifiques internationaux tirent la sonnette d'alarme : **les activités humaines, en précipitant l'effondrement de la biodiversité, ont créé les conditions d'une « épidémie de pandémies ».**



C'est ce que montre Marie-Monique Robin qui a interviewé pour cet essai 62 scientifiques dans différents coins du monde. Tous en arrivent à la même conclusion : la destruction des écosystèmes par la déforestation, l'urbanisation, l'élevage industriel, l'agriculture intensive et la globalisation économique menace

directement la santé planétaire et est à l'origine de la multiplication de maladies émergentes « zoonotiques », c'est-à-dire transmises par des animaux aux humains.

Selon Serge Morand, « le cocktail qui favorise l'émergence de maladies infectieuses est bien identifié, documenté et expliqué : **la déforestation**, pratiquée à large échelle dans les pays du Sud pour implanter des monocultures de soja, qui nourriront les animaux des élevages industriels européens ou de palmiers à huile qui alimenteront les réservoirs de nos voitures ; **la fragmentation**

des forêts tropicales et espaces naturels, causée par le développement du réseau routier, des barrages et des exploitations minières, mais aussi par l'urbanisation ; et la globalisation, qui encourage le déplacement de milliards d'humains, d'animaux et de marchandises d'un bout à l'autre de la planète. Toutes ces activités provoquent le dysfonctionnement, voire la destruction, des services écosystémiques, ce qui menace la santé des humains, des animaux et des plantes ».

Les scientifiques soulignent la nécessité d'une approche transdisciplinaire pour résoudre les problèmes complexes que posent les maladies zoonotiques pour le bien-être humain et animal : « Si nous voulons éviter la prochaine

pandémie, il faut faire travailler ensemble les virologues, épidémiologistes, médecins, vétérinaires, agronomes, géographes, mathématiciens, sociologues, économistes, anthropologues et écologues ».

Pour Meriam Bouamrane, écologiste de l'environnement à l'Unesco, « le temps de la solidarité écologique est venu. Chacun de nous doit assumer sa part de responsabilité : les citoyens, les entreprises, les gouvernements et les organisations internationales.

Ensemble, nous devons repenser nos modes de production et de consommation, pour qu'ils soient conformes à l'impératif de solidarité écologique ».

Le grand biologiste, explorateur et humaniste Théodore Monod le disait : « **L'homme doit seulement découvrir qu'il est solidaire de tout le reste** ».

Dans un style fluide et très accessible, Marie-Monique Robin nous offre des informations sérieuses, bien documentées qui nous donnent des pistes de réflexion et nous invitent aussi à nous remettre sérieusement en question.

La fabrique des pandémies sera suivi d'un documentaire du même nom, coproduit par le Cirad, qui devrait sortir en 2022.

▮ Josette Leclerc

(1) Éditions La Découverte (2) Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (3) Centre national de la recherche scientifique.

La société FM Logistic France SAS, dont l'activité est le fret routier, projette d'installer une plateforme de logistique à Nangis pour entreposer des produits dangereux (classés Seveso seuil haut), ce qui a donné lieu à une enquête publique environnementale unique. **Dans ce cadre, France Nature Environnement Seine-et-Marne a adressé, le 13 avril 2021, des observations et un avis défavorable concernant ce projet.** L'association en souligne le caractère hors norme. L'entreprise envisage en effet d'entreposer des tonnages de différents produits dangereux qui dépassent quasiment de 25 % le seuil de classement des établissements en Seveso seuil haut !

L'emprise impacte la Zac de Nangis Actipôle, des terres agricoles, et se trouve à proximité d'une zone urbaine. Le projet comporte **des risques industriels importants et l'étude des dangers est insuffisante** : risques d'incendie, de pollution de l'air et de l'eau. Le risque d'explosion n'est même pas cité alors qu'il pourrait concerner 12 000 tonnes de nitrate d'ammonium, mis en cause lors de la catastrophe de l'usine AZF à Toulouse en 2001.

Enfin, l'activité de fret devrait provoquer une augmentation de 17 % de la circulation de poids lourds. L'entreprise ne prévoit pas d'utiliser le réseau ferré qu'elle estime peu performant, alors que l'État vient d'annoncer – et c'est une très bonne chose – sa volonté de favoriser et de financer son développement. À noter que la gare de Grandpuits est située à environ 10 km du site.

▮ Jeanne Brune